

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_038
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

39 - MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITÉ LOT DE COPROPRIÉTÉ - ZI DU PLAT CHEMIN COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Par délibération n°DEL2022_184 du 30 juin 2022, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait approuvé la mise en vente d'un local à usage de bureaux situé dans l'immeuble en copropriété dit « Tour Hélios » à Querqueville, zone industrielle du Plat Chemin, au prix de 54 000 € net vendeur, et accepté de confier ce bien immobilier à l'agence CITYA de Cherbourg-en-Cotentin.

Un mandat de vente non exclusif avait donc été signé en novembre 2022 avec cette agence immobilière (l'agence CITYA est syndic de copropriété pour cet immeuble tertiaire.). Depuis lors, aucune offre d'achat n'a été présentée à la commune pour ce local de 60 m², situé en zone UX au plan local d'urbanisme, composé d'un dégagement et de trois bureaux, soit quatre pièces.

Pour mémoire, l'immeuble dont dépend ce lot de copropriété nécessite des travaux de réhabilitation importants.

Les autres lots de copropriété de l'immeuble sont en vente et gérés par l'agence immobilière LE FRANC de Cherbourg-en-Cotentin. L'agence LE FRANC a donc sollicité la ville en vue de la passation d'un mandat de vente non exclusif au cas où une offre d'achat globale pour l'immeuble se présenterait. En effet, des porteurs de projet privés auraient manifesté leur intérêt pour cet immeuble tertiaire. Si l'agence LE FRANC était mandatée pour le lot de copropriété appartenant à la commune, elle pourrait alors engager des démarches d'évaluation des coûts de réhabilitation.

Aux termes de l'avis n°2024-50129 v 88 rendu le 29 janvier 2024 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale dudit lot de copropriété a été fixée à 66 000 €, valeur assortie d'une marge d'appréciation de moins 15 %.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la conclusion par la commune d'un second mandat de vente non exclusif pour la vente du bien immobilier susvisé au prix de SOIXANTE SIX MILLE EUROS (66 000 €) avec une marge d'appréciation de moins 15 % ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer ledit mandat de vente avec l'agence immobilière LE FRANC, située 32 rue Albert Mahieu à Cherbourg-en-Cotentin (50100) ;
- accepter la vente de ce bien immobilier au prix net vendeur de SOIXANTE SIX MILLE EUROS (66 000 €) avec une marge d'appréciation de moins 15 % en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, et autoriser cet acquéreur ou toute autre personne morale s'y substituant à déposer toute autorisation d'urbanisme portant sur ce bien immobilier, dès avant la régularisation de l'acte notarié ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude CHANTEREYNE, située 30 rue François La Vieille à Cherbourg-en-Cotentin (50100) ;

- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h05		Nombre de votants : 54	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

MISE EN VENTE D'UN LOCAL À USAGE DE BUREAUX – TOUR HELIOS –

ZI DU PLAT CHEMIN - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE



Immeuble « TOUR HELIOS »



Parties communes



Local à usage de bureaux

